CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FÉVRIER 2024 À 20 HEURES

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize février deux mille vingt quatre à vingt heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Céline TONOT, Maire.

22 conseillers étaient présents.

M. Christian BOUCASSOT avait donné pouvoir à M. Luc LE LORC'H,
M. Christophe SAGE avait donné pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES,
M. José ALMEIDA avait donné pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Franck LOUIS avait donné pouvoir à Mme Fabienne VION,
Mme Cyrielle VILLANI avait donné pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT,
M. Samir ASGASSOU avait donné pouvoir à M. Jean-Marc RETY,
Mme Élise GOURMELEN avait donné pouvoir à Mme Florence BIZOT.

Délibérations adoptées lors de la séance

Numéro délibération	Objet
2024-001	Fixation du montant des indemnités de fonction de la Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués
2024-002	Élection des représentants de la Commune à la SPLAAD
2024-003	Élection des représentants de la Commune à la CLECT de Dijon métropole
2024-004	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
2024-005	PPI d'EDIB
2024-006	Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire
2024-007	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
2024-008	Création d'un emploi permanent à temps complet
2024-009	Création de postes vacataires pour le CRC

Affichage en Mairie le 20 février 2024
Publication internet le 21 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 27	Contre :	Abstention : 2

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-001 : Fixation du montant des indemnités de fonction de la Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués

Sur proposition de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUITE au renouvellement de l'exécutif municipal lors du Conseil du 28 janvier dernier, il est proposé aux Conseillers municipaux de procéder à la mise à jour du tableau des indemnités des élus de Longvic.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 8739 habitants (population authentifiée avant le renouvellement intégral du Conseil municipal, le 15 mars 2020), le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

CONSIDÉRANT que dans ce même cas, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice;

Considérant que les Conseillers municipaux auxquels Madame la Maire a délégué une partie de ses attributions peuvent également percevoir une indemnité ;

CONSIDÉRANT que Madame la Maire entend, comme depuis que cette faculté est ouverte aux élus, continuer à renoncer à la majoration de 15 % des indemnités de fonction pouvant être mise en place en faveur des élus de Longvic depuis que la commune est devenue siège de bureau centralisateur du Canton de Longvic,

CONSIDÉRANT que par ailleurs, Madame la Maire de Longvic ne souhaite pas modifier la répartition des indemnités telles que votées le 2 juin 2020, tout en prenant acte de la caducité de l'indemnité allouée à la Conseillère municipale à l'Enfance, non remplacée car devenue Adjointe à l'Enfance,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de réduire en conséquence le montant de l'enveloppe des indemnités attribuées,

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués, ainsi que la date de début de versement à compter du 29 janvier 2024 comme suit :

- Maire : 52,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints (au nombre de 8): 18,17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux titulaires d'une délégation (au nombre de 7): 4,09 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

DIT que la présente décision entre en vigueur à compter du 29 janvier 2024,

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,

TRANSMET au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Madame la Maire

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 20 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-002 : Élection des représentants de la Commune à la SPLAAD

Sur proposition de Madame Céline TONOT, Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 relatif aux Sociétés Publiques Locales et l'article L.1524-5 et les articles R.1524-3 et suivants relatifs au statut des représentants des Collectivités dans les Sociétés d'Économies Mixtes Locales applicable aux Sociétés Publiques Locales,

VU les articles 13 et 13 bis des Statuts de la SPLAAD et vu les règlements intérieurs du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD,

DÉCIDE de procéder au remplacement des deux représentants de la Ville de Longvic à la SPLAAD, Monsieur José ALMEIDA siégeant à l'Assemblée spéciale, et Madame Céline TONOT à l'Assemblée générale.

DÉSIGNE Madame Madame Céline TONOT comme représentante à l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD

- → chargée de représenter la Ville de Longvic au Conseil d'Administration en qualité de Censeur, membre à voix consultative, dans les cas où la Ville confie une opération à la SPLAAD
- → chargée de désigner périodiquement (rotation annuelle) le Président de l'Assemblée Spéciale qui siégera comme Administrateur au Conseil d'Administration
- → autorisée à porter la présidence de l'Assemblée Spéciale dans le cadre des rotations annuelles, siégeant ainsi comme Administrateur au Conseil d'Administration
- → chargée de représenter la Ville à la Commission d'Appel d'Offres en qualité de membre à voix délibérative

DÉSIGNE Monsieur Jean-Marc RETY comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD,

AUTORISE la Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire

MAIRIE LONGVIC

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 20 FEV. 2024

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-003 : Élection des représentants de la Commune à la CLECT de Dijon métropole

Sur proposition de Madame Céline TONOT, Maire et après avoir procédé à un vote, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du Grand Dijon en remplacement de Monsieur José ALMEIDA,

DÉCLARE élus Madame Céline TONOT, en qualité représentant titulaire de la Commune de Longvic à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et Monsieur Jean-Marc GONÇALVES en qualité de représentant suppléant.

Madame la Maire

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-004 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, expose :

VU la délibération n°2023-109 autorisant l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux divers besoins d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 prévu le 3 avril prochain, il convient de compléter la délibération n°2023-109 du 20 décembre 2023 pour les motifs suivants :

- Remplacement de la chaudière des tribunes foot : 25 000 € TTC.
- Modification de l'interconnexion internet du GS Valentin et de la vidéo-protection du quartier suite à la démolition du local associatif : 5 000 € (Travaux à prévoir pendant les vacances scolaires de février 2024)
- Travaux complémentaires (sanitaires du centre social de la Ruche) : 1 600 €
- Travaux et interventions urgents sur les bâtiments : 20 000 €
- Plantations : 10 000 €
- Outillages : 5 000 €
- Mobiliers de bureau : 2 000 €

Ce qui représente une dépense complémentaire de 68 600 € par rapport aux autorisations portées par la délibération du 20 décembre 2023, soit au total 1 504 100 €.

L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 sont présentées au tableau qui suit :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

Ch	Crédits ouverts N-1 hors RAR	Crédits maximum art L 612-1 du CGCT	Affectation des crédits	Ouverture de crédits avant le vote du BP 2024	
				Article	Montants
20	184 584,04 €	**46 146,01 €**	Etude globale chaufferies bâtiments publics Mairie + médiathèque + maison de l'emploi	2031	30 000,00 €
			Etude chaufferie groupe scolaire Mazué	2031	15 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE 20		**45 000,00 €**
204	272 000,00 €	**68 000,00 €**	Subventions aides à la mobilité douce		2 500,00 €
			TOTAL CHAPITRE 204		**2 500,00 €**
21	837 710,00 €	**209 427,50 €**	Fonds médiathèque	21888	3 000,00 €
			Renouvellement équipements	21888	3 000,00 €
			Mobilier extérieur école / lot 12	21888	115 000,00 €
			Téléphonie	2185	3 000,00 €
			Postes informatiques	21838	10 000,00 €
			Interconnexion internet GS Valentin	21538	5 000,00 €
			Travaux interventions urgents / bâtiments	21351	10 000,00 €
			Plantations	2121	10 000,00 €
			Outillages	21578	5 000,00 €
			Mobilier bureau	21848	2 000,00 €
			Chaudière tribunes foot	21351	25 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE 21		**191 000,00 €**
23	5 760 200,00 €	**1 440 050,00 €**	Lots 6 / 7 / 8 /13 travaux école Léon-Blum	2313	1 254 000,00 €
			Complément travaux sanitaires la Ruche	2313	1 600,00 €
			Travaux interventions urgents / bâtiments	2313	10 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE 23		**1 265 600,00 €**
TOTAUX	**7 054 494,04 €**	**1 763 623,51 €**			**1 504 100,00 €**

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition,

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2024,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Madame la Maire

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 20 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-005 : PPI d'EDIB

Sur proposition de Madame Céline TONOT, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'article L125-2 du code de l'environnement relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU l'arrêté ministériel du 05 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article 8-II du décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 précité

VU l'arrêté ministériel du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application

de l'article 9 du décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 précité ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte ;

VU l'arrêté préfectoral n°458 du 28 septembre 2010 portant approbation du plan ORSEC dispositions générales du département de la Côte d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n°1593 du 15 novembre 2023 portant à la consultation du public le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'Edib situé à LONGVIC ;

CONSIDÉRANT la proposition du Plan Particulier d'Intervention d'Edib situé 5 Boulevard Beauregard à LONGVIC (21600) ;

CONSIDÉRANT la fiche d'information relative à Edib établissement SEVESO Seuil Haut,

CONSIDÉRANT la brochure sécurité à destination de la population relative aux gestes de précaution et de prévention en matière de risques industriels majeurs,

CONSIDÉRANT qu'aucune observation n'a été inscrite sur le registre à disposition pendant la période de consultation ;

DÉCIDE d'émettre un avis favorable et sans réserve à la proposition du Plan Particulier d'Intervention d'Edib.

Madame la Maire

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-006 : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire expose :

Les élèves d'une classe de CM2 de l'École Maurice-Mazué iront en classe découverte du 27 au 31 mai 2024, au centre de l'Association CYCLAMEN à Chaux Des Crotenay (39150).

Cette sortie organisée pour 27 élèves de l'école s'insère dans une démarche pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Elle sera un prolongement terrain de toutes les connaissances acquises en classe au long de l'année concernant le développement durable en général et la préservation de la biodiversité en particulier.

Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par l'enseignante à Madame la Maire, qui a répondu favorablement à hauteur de 1 300 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 300 € à la coopérative de l'école élémentaire Maurice-Mazué pour le financement de cette sortie à thème dans le Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la subvention exceptionnelle de 1 300 € ci-dessus énoncée.

Madame la Maire

Céline TONOT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 | Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 22 | Nombre de procurations :7

Pour : 29 | Contre : | Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-007 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Sur proposition de Monsieur Christian CHEVREUX, Conseiller Municipal délégué,

CONSIDÉRANT que le dossier permettant le subventionnement de stages de piscine organisés pour les écoles de la Ville exige le respect des critères suivants :

- Enfant de 4 à 6 ans ne sachant pas nager
- Stages organisé en période scolaire
- Formule massée : une séance /jour pendant deux semaines
- Stage gratuit pour les enfants,

CONSIDÉRANT que l'appel à projet consiste à lutter contre les noyades en déployant diverses actions portées dans le cadre de son objet de la vie quotidienne intitulé « Prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique »,

CONSIDÉRANT que le dossier déposé pour la Ville de Longvic a reçu un avis favorable de la part de Ligue de Natation Bourgogne Franche-Comté et donc de l'Agence Nationale du Sport pour 4 stages effectués par quatre écoles de la Ville dont les stages de natation se déroulent en massé sur 2 semaines du 21 mai au 7 juin 2024.

Stages Aisance Aquatique 4- 6 ans subventionnés par des crédits Agence Nationale du Sport (ANS) :

Objet	Dates du stage	Nombre de séances	Montants accordés
Stage massé élémentaires Mazué et Blum -CP	Du 21 mai au 7 juin 2024	11	700 €
Stage massé maternelles Freinet et Mazué	Du 21 mai au 7 juin 2024	11	700 €
Frais de transport			2 000 €
TOTAL Subventions allouées			3 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE la subvention ci-dessus énoncée auprès de l'Agence Nationale du Sport,

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout en ce sens.

Madame la Maire

Céline TONOT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 27	Contre :	Abstention : 2

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-008 : Création d'un emploi permanent à temps complet

Monsieur Jean-Marc RETY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

DÉCIDE de la mise à jour les effectifs des services à compter du 1er avril 2024, en créant un emploi permanent d'adjoint administratif de catégorie C à temps complet afin de remplacer un agent ayant quitté la commune par mutation,

DIT que le poste de rédacteur principal de 2ème classe de l'agent muté sera supprimé après avis du CST,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Madame la Maire

Céline TONOT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 à vingt heures

Présidente : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT — Convocation envoyée le 07 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations :7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2024-009 : Création de postes vacataires pour le CRC

Sur proposition de Madame Marie-Line BONNOT, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que l'organisation des examens au Conservatoire à Rayonnement Communal nécessite la création d'emplois vacataires de jury d'examen et d'accompagnateurs,

DÉCIDE de la création des emplois vacataires suivants :

EXAMENS 2024
JURYS ET ACCOMPAGNEMENTS

Dates de l'engagement	Motif de recrutement	Instrument ou discipline	Volume horaire prévisionnel de l'engagement
Période du 15/02/2024 au 10/07/2024	Jurys des examens de Fins de cycles	Toutes disciplines	45 heures
Période du 15/02/2024 au 10/07/2024	Accompagnateurs des examens de Fins de cycles	Piano	72 heures

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement des intervenants,

DIT que les intéressés seront rémunérés conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 1983 et du 26 février 1992, soit un taux horaire de 16,41 € brut.

Madame la Maire

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 FEV. 2024

Céline TONOT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS